

Bulletin d'histoire politique

L'action politique syndicale au Québec: le cas de la FTQ

Paulo Picard



Volume 2, Number 1-2, Fall 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063358ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063358ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Picard, P. (1993). L'action politique syndicale au Québec: le cas de la FTQ. *Bulletin d'histoire politique*, 2(1-2), 44–46. <https://doi.org/10.7202/1063358ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'ACTION POLITIQUE SYNDICALE AU QUÉBEC: LE CAS DE LA FTQ

par Paulo Picard

Secrétaire général du syndicat
des chargées et chargés de cours
de l'Université de Montréal (FNEEQ-CSN)

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) accordait publiquement son appui au Parti québécois (PQ) à l'occasion du scrutin général du 15 novembre 1976. Cette forme d'action politique partisane d'origine syndicale était notamment justifiée par le fait que le programme politique du PQ comportait une série de mesures gouvernementales propres à répondre aux exigences de la classe ouvrière, de la FTQ et de ses membres. Advenant une victoire électorale du PQ, ce type d'action politique partisane supposait que le programme électoral et le discours d'élection de ce parti allaient nécessairement être fiables, être appliqués. L'élection du Parti québécois dans l'optique de la fiabilité de son programme d'élection signifiait, du même coup, l'implantation d'un régime politique du genre « social-démocrate » au Québec. C'était, du moins, ce qui était vivement souhaité par plusieurs membres de la FTQ, c'est-à-dire la plus puissante organisation syndicale québécoise comptant, en 1976, plus de 400 000 adhérents.

La prise de position de la FTQ lors de l'élection québécoise de 1976 a-t-elle été une stratégie électorale efficace? En d'autres termes, le PQ a-t-il respecté ses engagements électoraux justifiant, par le fait même, l'action politique partisane de la FTQ? Le présent article s'intéresse à ce problème précis de recherche et répond à ces questions. Elles sont d'une importance certaine pour l'électorat car la légitimité du régime politique démocratique dépend, entre autres, du rapport de confiance qui se tisse, lors des élections, entre le peuple souverain et ses représentants. Elles sont aussi d'une importance évidente pour les travailleurs et les organisations qui les représentent car le mouvement syndical est divisé sur la question des formes d'action politique à pratiquer ou à ignorer, afin de défendre ou de soutenir ses projets réformistes.

En théorie, certaines organisations syndicales peuvent préconiser prioritairement le recours à l'action politique « non partisane » (grève générale politisée, soutien à la désobéissance civile, boycott, manifestation, éducation politique des

membres, formation de comités d'action politique non affilié à un parti politique), afin de défendre ou de promouvoir leurs causes. D'autres regroupements syndicaux peuvent valoriser principalement l'utilisation de l'action politique « semi-partisane » (intégration syndicale institutionnelle, déclarations publiques, présentation de mémoires devant divers organismes publics ou parapublics, lobbying), de manière à appuyer leurs revendications socio-économiques, socio-politiques ou socio-culturelles. Enfin, d'autres organisations syndicales peuvent favoriser davantage l'emploi de l'action politique « partisane » (prise de position partisane officielle et conjoncturelle à l'endroit d'un parti politique, appui syndical à l'endroit de candidatures spécifiques, alliance organique ou structurelle entre le regroupement syndical et le parti politique), pour assurer la défense ou la promotion des multiples intérêts de leurs membres. C'est à l'action politique partisane que se réfère le cas de la FTQ.

Brèves considérations méthodologiques de la recherche

Pour répondre à notre questionnaire de recherche, nous avons pratiqué le test de la performance du parti qui conquiert le pouvoir politique. En d'autres mots, nous avons examiné le niveau d'adéquation entre les promesses électorales et les mesures gouvernementales qui suivent l'élection d'un gouvernement majoritaire, afin d'établir le taux de fiabilité (indicateur quantitatif) du discours électoral. Ainsi, nous avons analysé la période de campagne électorale et la période consécutive d'exercice du pouvoir du Parti québécois. Notre recherche couvrait la période de gouverne politique débutant au mois de novembre 1976 et se terminant au mois d'avril 1981.

Les promesses électorales qui relevaient de la première investigation, c'est-à-dire celle relative à la campagne électorale péquiste, furent sélectionnées en fonction de deux sources documentaires complémentaires. D'une part, nous avons dépouillé le résumé du programme électoral péquiste qui fut soumis à la population québécoise et, par conséquent, aux membres de la FTQ en 1976. D'autre part, nous avons employé les reportages contenus dans treize journaux nationaux et régionaux à tirage quotidien qui ont couvert l'élection générale de

novembre 1976.

Nous avons sélectionné la « proposition spécifique d'intervention ou de non-intervention gouvernementale » comme unité d'analyse des promesses électorales péquistes. La proposition spécifique d'intervention ou de non-intervention étatique prenait la forme d'une phrase ou d'un paragraphe. Elle se reconnaissait par la présence de trois éléments centraux dans le discours électoral: un destinataire (le PQ, un candidat péquiste élu, le leader de cette formation politique spécifique), un verbe connecteur (s'engager à, promettre de, voir à, avoir l'intention de) et l'objet de l'intervention ou de la non-intervention des futurs gouvernants (exemples: une diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers les moins privilégiés au plan économique, la création d'un ministère de l'Éducation, l'augmentation des crédits de l'État accordés au secteur de l'éducation, etc.). Cette proposition politique était spécifique dans la mesure où l'objet de l'intervention étatique prévue ne se confinait qu'à une action ou inaction particulière. De même, la proposition politique fut spécifique dans la mesure où elle n'était pas vague (exemple: nous formerons un bon gouvernement) et était publiquement vérifiable.

Les actions gouvernementales qui dépendaient de la seconde investigation, c'est-à-dire celle relative à la période d'exercice du pouvoir, furent examinées en fonction de plusieurs sources documentaires majeures. Ainsi, nous avons mis à contribution les législations qui ont été sanctionnées par le lieutenant-gouverneur du Québec. Nous avons employé des rapports gouvernementaux, des textes de règlements et, au besoin, des travaux de recherche qui ont été menés par divers auteurs concernant la période 1976-1981. Toutes les promesses électorales péquistes de 1976 furent donc soumises à un processus de vérification rigoureux.

La réponse à nos questions initiales nécessitait la comparaison des promesses électorales avec les politiques ou mesures de l'État. L'expression « réalisation des promesses électorales » signifiait que le gouvernement mettait effectivement en branle ou appliquait, pendant la durée de son mandat, des mesures concrètes, notamment sous forme de lois, de décisions administratives ou de textes réglementaires ou, encore, en conformité avec les promesses, refusait de

mettre en oeuvre de telles mesures. Ainsi, une promesse électorale fut réputée être tenue dans la mesure où l'action qu'elle suggérait sur telle ou telle question et dans telle ou telle direction, se retrouvait effectivement inscrite, textuellement ou dans son sens le plus strict, dans une quelconque mesure gouvernementale. Une promesse électorale fut aussi réputée être honorée lorsque la non-action impliquée, en rapport à tel ou tel objet et dans une direction donnée, ne se retrouvait effectivement pas inscrite dans l'une ou l'autre des multiples dispositions décisionnelles prises par le parti politique au pouvoir.

L'expression « non-réalisation des promesses électorales » signifiait que le gouvernement ne mettait pas en branle des mesures concrètes ou, encore, en contradiction avec les promesses, mettait en oeuvre ou appliquait de telles mesures. Ainsi, une promesse électorale fut considérée comme étant non respectée quand l'action qu'elle suggérait sur tel ou tel sujet et dans telle ou telle voie était absente du bilan gouvernemental, ne correspondait pas étroitement à l'esprit d'une décision ou était contraire au contenu des mesures décidées. De même, une promesse fut réputée être non respectée lorsque la non-action qu'elle affirmait concernant telle ou telle question et dans telle ou telle direction donnait néanmoins lieu à une action gouvernementale de la part de la formation politique qui était aux commandes de l'État.

« Gouverner c'est faire croire »

« Gouverner c'est faire croire », écrivait Machiavel en 1513. Près de cinq siècles plus tard, tout nous porte à considérer que l'auteur du *Prince* n'avait certainement pas tort. Nous pouvons être d'accord avec ce jugement car, dans l'ensemble, nos résultats démontrent une tendance évidente à la non-fiabilité dominante des engagements électoraux formulés par le Parti québécois en 1976.

Nous avons répertorié 339 promesses électorales péquistes qui furent diffusées à l'occasion de l'élection générale de 1976. Il est évidemment impossible de les reproduire intégralement et de les discuter dans le cadre de la présente contribution. Nous constatons néanmoins que 158 promesses ont été traduites en mesures gouvernementales correspondantes. Le taux de fiabilité

du PQ, pour la période 1976-1981, se situe à 46,6%. Par ailleurs, 181 promesses n'ont pas été honorées par ce parti. Le taux de non-fiabilité de cette formation politique, pour la même période, est de 53,4%. Ce taux s'obtient en divisant le nombre de promesses tenues par le nombre de promesses formulées, et en multipliant la donnée par 100.

Une ventilation pratiquée sur ces résultats globaux indique que la non-fiabilité du PQ s'applique pour les thèmes suivants: l'habitation et l'aménagement du territoire (65,2%), les affaires municipales et régionales (56,3%), les affaires judiciaires (63,6%), la santé publique (61,1%), le développement économique (57,1%), la fiscalité québécoise (57,1%), le travail et la main-d'œuvre (80%), les mesures de sécurité sociale (63,6%), les services publics (100%), la politique scientifique (80%), la question linguistique (61,1%) et, enfin, les affaires culturelles (72,7%).

Cette ventilation révèle également que la fiabilité du PQ s'applique pour chacune des rubriques suivantes: l'administration publique québécoise (62,5%), les affaires amérindiennes (63,6%), la constitution et le régime politique (80%), la consommation (87,5%), les institutions financières (57,1%), les ressources naturelles (55,9%), les acteurs de l'économie (56,3%), les loisirs et les sports (68,7%), les affaires familiales (60%), l'éducation (60%) et les communications (61,5%).

Conclusion

Considérée dans une perspective de recherche quantitative, l'organisation politique québécoise qui fut soumise à l'analyse, en l'occurrence le PQ, n'a pas été fiable dans des proportions « raisonnablement » élevées. De ce point de vue, elle a donc abusé de la crédulité de l'électorat québécois et, plus particulièrement, de la FTQ et de ses membres. La stratégie électorale de cette organisation syndicale qui consistait, en 1976, à appuyer publiquement un parti politique particulier, n'est peut-être pas une voie à suivre pour le mouvement syndical, à l'heure où des choix politiques s'offrent et s'offriront aux travailleurs et aux travailleuses du Québec. En somme, en attendant les résultats et les conclusions de nouvelles contributions de recherche qu'il faut souhaiter vivement, il semble

bien que le syndicalisme québécois ne puisse « compter que sur ses propres moyens »...

SOURCES

LES ARCHIVES DU CRÉDIT SOCIAL

par Christian Rioux

Archiviste

Archives nationales du Canada

Les Archives nationales du Canada sont les dépositaires des fonds d'archives des partis politiques qui ont œuvré sur la scène fédérale. Il y a actuellement dix fonds de partis politiques: NDP, Parti libéral, Parti Conservateur, Parti communiste, Action Canada, Independent Labor Party of Manitoba, British Labour Party, Canadian Labour Party, Association du Crédit social du Canada et Ralliement des créditistes. Ces deux derniers partis font l'objet de notre présente chronique. Après une vue du contexte historique, nous analyserons le contenu de ces deux fonds et donnerons une liste de fonds complémentaires pour l'étude de ces partis politiques.

Contexte historique

L'Association du Crédit social du Canada est fondée en avril 1944, à Toronto, lors d'un congrès regroupant les associations créditistes provinciales. Selon Low est élu président et J. Ernest Grégoire devient vice-président jusqu'en 1948, année où l'Union des électeurs, mouvement créditiste au Québec, se retire. Lors des élections qui ont lieu de 1945 à 1957, l'A.C.S.C. fait élire entre dix et dix-neuf députés dans des circonscriptions situées en Alberta et en Colombie Britannique. En 1958, le parti est balayé par la vague Diefenbaker.

En 1958, on fonde au Québec le Ralliement des créditistes avec Réal Caouette comme chef. En 1960, l'A.C.S.C. se reconstruit et intègre le R.C. comme une aile du Québec. Robert N. Thompson devient le chef de la coalition créditiste alors que Réal Caouette en est le principal lieutenant. Aux élections de 1962, trente créditistes sont élus dont vingt-six du Québec. En 1963, le nombre fléchit à vingt-quatre (vingt au Québec). En septembre 1963, Réal Caouette et douze autres